

Faut le savoir ! Qu'en est-il du droit à l'image et des autorisations parentales ?

Ces sujets relevant surtout de la protection des enfants mineurs sont, semble-t-il, à première vue fort complexes mais en réalité trouvent leurs réponses dans la licence, contrat de pratique d'un sport mais surtout contrat de confiance entre les familles, les enfants et les clubs.

*Le droit à l'image dans le sport : une évidence acceptée.

En plus du respect de sa vie privée, tout sportif, dès son plus jeune âge, dispose d'un droit sur son image qui suppose qu'elle ne peut être exploitée sans son consentement. En fait, il existe 3 niveaux d'application :

- **son droit privé à son image**, en dehors de la structure sportive: il relève de l'autorité de sa famille.
- **son droit individuel à son image associé à l'activité sportive** : le club a la possibilité d'utiliser l'image de ses pratiquants pour assurer sa promotion et celle de ses activités. Le consentement de l'intéressé n'est pas nécessaire.
- **le droit d'image collectif** : il désigne les photos représentant plusieurs sportifs appartenant à une même équipe ou à un même club. La structure bénéficie d'une exclusivité dans l'exploitation, non-commerciale, de ces clichés.



Dans les sports collectifs, le droit à l'image est difficile à contenir.



Photographiez, filmez en toute liberté ! Communiquez !

Le club peut donc produire des photos individuelles ou d'équipes ou d'ensemble et filmer des rencontres sans que sa couverture médiatique ne puisse être mise en cause. Le club peut donc aussi, en conséquence, **les diffuser à des fins de communication et de promotion** en interne (site, facebook, infolettres, documents, ...) et en externe (presse locale, partenaires, affiches, ...), à condition de ne pas porter atteinte à la dignité des pratiquants et à leur réputation. **Les associations sont donc propriétaires du droit d'exploitation et d'utilisation des manifestations qu'elles organisent.**

En vous faisant signer ces dispositions lors de la demande de licence, la Fédération de handball vous sensibilise sur ces différents aspects et vous soumet la possibilité d'utiliser vos coordonnées à des fins commerciales ou publicitaires.

*Les autorisations parentales : souvent tacites.

Il peut être prudent de les solliciter en début de saison lors des inscriptions ou de l'établissement des licences pour répondre aux anomalies de fonctionnement qui peuvent surgir à longueur de saison. Elles sont nombreuses et demanderaient une démarche administrative supplémentaire. Les dirigeants s'appuient donc sur les engagements et les obligations réciproques sous-entendus dans la licence.

Citons-les à titre d'information :

- **de pratique sportive en compétition** plus exigeante que la pratique ludique,
- **de déplacements sportifs et sorties extra-sportives** à bord de véhicules personnels d'un membre du club, de parents, d'accompagnateurs, ... et déclinant toute responsabilité directe du club.
- **de consultation médicale** (docteur, pompiers, ..) suite à des problèmes survenant en matchs ou lors des déplacements.
- **d'hospitalisation** en cas de besoin, naturellement en concertation avec les familles.
- Il existe d'autres comme **celle relevant de la discipline** en cas de comportements inadaptés en groupe, et **celle de pouvoir rentrer seul(e)** après les matchs ou les entraînements car le club est responsable de l'enfant dès son arrivée sur les lieux de pratique jusqu'à la prise en charge à l'issue des regroupements.



*Vous avez aussi noté l'autorisation parentale exigée par la Fédération sur les contrôles anti-dopage, y compris sur les enfants !

PRATIQUE : 2 nouveaux rendez-vous ... à ne pas manquer !



***Dim 21 Janv 2018, 15 h, à Coatigrach, Châteaulin : Après-midi "Théâtre".**

--« **Vous n'irez pas aux Gras !** », une comédie douarneniste par la Troupe "Café-Pain-Beurre"
L'histoire savoureuse de Marinette en conflit avec sa maman Marie à propos des Gras de la ville voisine.

Et aussi d' Eulalie et de Julia, 2 amies, préoccupées par l'héritage de la vieille et détestée tante Emilie ...

Une pièce à double suspens pour un spectacle plein de rire et d'émotions comme dans la vie de tous les jours ! { Entrée : 8 € (adultes) – 5 € (enfants) – Billets sur place }

*Dimanche 4 Mars 2018, de 9 h à 18 h à Coatigrach : Troc-Puces du handball.i

Vous pouvez retrouver les fiches d'inscription sur le site "alchateaulinhb.net" – Rubrique "Actualités"